

REGLEMENT COMPLET DU JEU « LES 10 ANS DE QUIVEUTPISTER »

Article 1 : Société organisatrice

EURL Quiveutpister, société au capital de 1.000 € dont le siège est situé 38 rue CHARLOT, 75003 Paris, sous le numéro de SIRET 537 551 228 00035, (ci-après « la Société »), organise du vendredi 21 juin 2019 10h00 au samedi 21 septembre 2019 19h00, un jeu avec obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement.

Article 2 : Modalité de participation

Le Participant souhaitant s'inscrire au Jeu doit le faire en ligne à partir du site Internet quiveutpisterparis.com, quiveutpisterlyon.com, quiveutpisterbordeaux.com, quiveutpisterlille.com, quiveutpisterstarsbourg.com, quiveutpisternantes.com, quiveutpisterrennes.com, quiveutpistertoulouse.com, quiveutpistermarseille.com, quiveutpistergeneve.com ou quiveutpisterbruxelles.com.

Le Participant cliquera alors sur le bouton « Réservez » ou « Réservez un jeu » et accèdera à la billetterie en ligne. Il vérifiera alors sur le planning de la billetterie, la disponibilité de la session à laquelle il souhaite inscrire son équipe puis il procédera à la commande et à la réservation.

La réservation pour une session organisée entre le vendredi 21 juin 2019 et le samedi 21 septembre 2019 inclus entrainera le droit de participer au tirage au sort.

Le lundi 23 septembre 2019 à 16h30 aura lieu le tirage au sort.

Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

La Société se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

Article 3 : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitain s'étant acquittée du droit d'entrée s'élevant à 14€ en tarif plein et 12€ en tarif moins de 25 ans, et ayant commandée et réservée via la billetterie en ligne une session de jeu organisée entre le vendredi 21 juin 2019 et le samedi 21 septembre 2019 inclus.

La Société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Le Participant aux sessions privatisées, non réservées via la billetterie en ligne, est exclu de la participation au Jeu.

Sont exclus également de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Le Participant n'ayant pas justifié de ses coordonnées et identités complètes ou qui les aura fournies de façon inexacte ou mensongère sera disqualifié, tout comme le Participant refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif le concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

La participation au jeu implique pour tout Participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 4 : Sélection des gagnants

Parmi les participants inscrits à une session, via la billetterie en ligne, organisée entre le vendredi 21 juin 2019 et le samedi 21 septembre 2019 inclus, un gagnant sera tiré au sort. Le tirage au sort se déroulera en public le lundi 23 septembre 2019 à 16h30, au siège social de Quiveutpister situé 38 rue Charlot– 75003 Paris.

Le Participant tiré au sort et non présent le jour du tirage au sort sera contacté par l'email ou par le téléphone inscrit lors de son inscription à la session.

Article 5: Dotations

Un Participant sera tiré au sort. Lui et chaque membre de son équipe qu'il aura inscrit lors de sa réservation remportera la dotation suivante :

- 2 nuitées dans l'hôtel *Holmes Hotel London* - 83 Chiltern Street - Marylebone : valeur 600€ pour 2 personnes
- 1 aller/retour par Eurostar ou avion : valeur 180€ par personne
- 1 entrée au musée Scherlock Holmes : valeur 17€ par personne.

Les dotations ne pourront être échangées contre toute autre dotation.

Article 6: Litiges

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou les dates. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

Article 7 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à la Société, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à la société organisatrice.

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution et à l'acheminement du prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi du prix. En jouant au Jeu, le Participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre de communications de l'Organisateur auprès des Participants. En soumettant le formulaire d'inscription du jeu, les participants consentent à être contactés et à recevoir des informations complémentaires sur les actualités et les offres de la société organisatrice ajustées à leurs demandes et autorisations données.

Les informations recueillies à partir du formulaire d'inscription du jeu sont enregistrées et transmises aux employés habilités de la société organisatrice, en charge du traitement des données, conformément à notre [politique de confidentialité](#). Conformément au Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le Participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de limitation, d'opposition, de restriction, de suppression et de portabilité des données qui vous concernent. Pour exercer leurs droits, les Participants pourront en faire la demande à la société organisatrice

Article 8 : Dépôt du règlement

La participation à au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice. Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la société organisatrice.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Le 17/06/2019